

Docteur Quéré, 19

Début de siècle cahin-caha

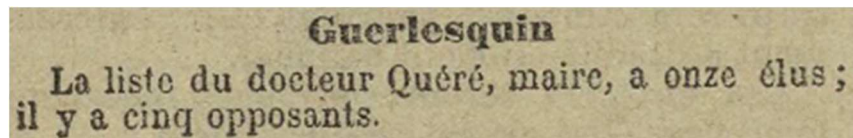
Au printemps 1904, la *Dépêche de Brest* de Louis Coudurier donne sans commentaire les résultats pour Guerlesquin des élections municipales qui viennent d'avoir lieu.

Le 3 mai, après le premier tour :



Guerlesquin
La liste républicaine du docteur Quéré, maire, a onze élus ; la liste radicale a deux élus ; il y a ballottage pour trois sièges.

Le 10 mai, après le second tour :



Guerlesquin
La liste du docteur Quéré, maire, a onze élus ; il y a cinq opposants.

Les conseillers élus sont convoqués à la mairie à 9 heures le dimanche 15 mai pour être installés dans leurs fonctions et pour qu'il soit procédé à l'élection du maire et de l'adjoint.

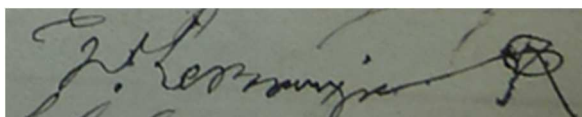
Voilà que ça commence bien (!) : à cette première réunion, cinq conseillers sont absents ! Ce sont Pierre Bocher, Guillaume Folgalvez, Jean-Marie Lirzin, Charles Rolland et Louis Tilly, les élus de l'opposition à la liste du docteur Quéré qui a gagné ces élections.

Sont seuls présents, François-Marie Quéré, Francis Le Barzic, Désiré Bréban, Vincent Coant, François Dinahet, Jean-Marie Guillou, Pierre Lahellec, François Nicol, Yves Prigent, Yves Le Roux et Joseph Touche.

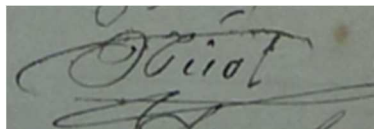
Le procès-verbal de la réunion nous apprend que *Les absents ont déposé un écrit qui a été joint au procès-verbal*, et précise : *Cet écrit n'a pas été déposé par tous les absents mais par M. Rolland seul.*

Je n'ai trouvé ledit *écrit* ni dans le *Registre des délibérations*, ni ailleurs.

Comme prévu, les conseillers présents élisent le maire au scrutin secret. François-Marie Quéré, 10 voix, est élu. Réélu exactement. Pour son troisième mandat. Une voix s'est portée sur Francis Le Barzic (1847-1912), le notaire. Celle de Le Barzic lui-même?



François Nicol (1864-1943), 10 voix sur son nom, est lui aussi réélu adjoint. Contre une voix encore pour Le Barzic.



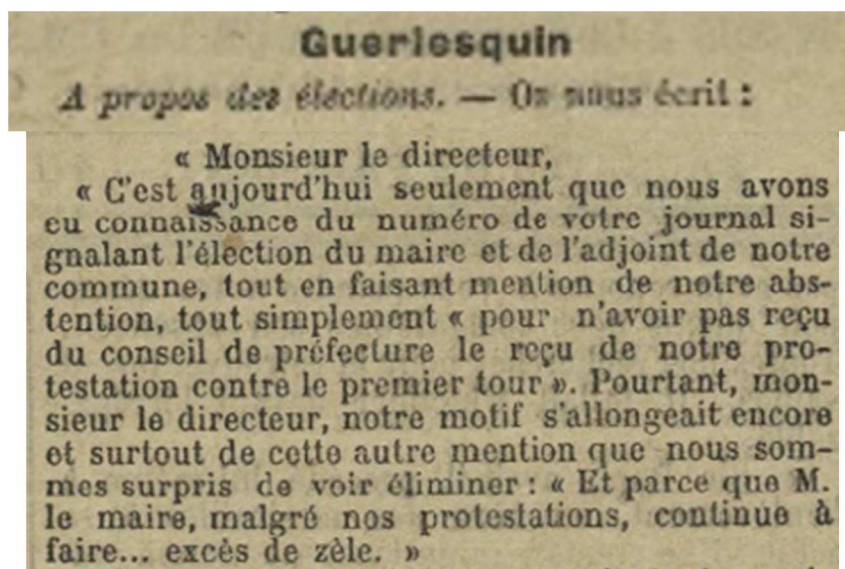
François Nicol (vers 1935)

Le *calumet de la paix* n'a pas été fumé entre le docteur Quéré et le facteur Rolland, malgré l'indulgence dont celui-ci a bénéficié pour ses actes en début d'année (voir l'article *Docteur Quéré*, 18).

Charles Rolland, il faut s'y faire, sera toute sa vie un opposant, un trublion, un agitateur. Amusant parfois, distrayant souvent, mais tout le temps contre tout, ou plutôt contre tout ce qui ne vient pas de lui.

Comme à l'accoutumée, il fait maintenant part de ses rancœurs à la presse locale, à laquelle, les comptes rendus des journalistes ne lui convenant pas, il s'en prend.

Le 24 mai, dans *La Dépêche de Brest* :



Guerlesquin
A propos des élections. — On nous écrit :

« Monsieur le directeur,
« C'est aujourd'hui seulement que nous avons eu connaissance du numéro de votre journal signalant l'élection du maire et de l'adjoint de notre commune, tout en faisant mention de notre abstention, tout simplement « pour n'avoir pas reçu du conseil de préfecture le reçu de notre protestation contre le premier tour ». Pourtant, monsieur le directeur, notre motif s'allongeait encore et surtout de cette autre mention que nous sommes surpris de voir éliminer : « Et parce que M. le maire, malgré nos protestations, continue à faire... excès de zèle. »

« Or, comme ce monsieur se croit tout permis et qu'il va jusqu'à se considérer au-dessus de la loi, puis, les bruyantes manifestations qui ont eu lieu après son élection ayant été annoncées d'avance, nous avons cru devoir agir aussi à notre guise, en laissant notre si sympathique maire tout à sa gloire !

« Aussi, nous vous serions bien reconnaissants de l'annoncer à vos nombreux lecteurs,

« Et vous prions de vouloir bien agréer, monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

• Les cinq conseillers radicaux de la minorité :

« BOCHER, ROLLAND, LE LIRZIN, TILLY.
FOLGALVEZ est absent. »

Bonjour l'ambiance au Conseil municipal !

Trois semaines plus tard, c'est à la fois au *Conseil de préfecture* et à *La Dépêche* que notre vilipendeur s'en prend. Sacré Charles !

La Dépêche de Brest du 17 juin :

Guerlesquin

A propos des élections municipales. — Nous recevons la lettre suivante :

» Guerlesquin, 15 juin,

« Monsieur le directeur,

« Nous protestons avec la dernière énergie contre la façon de procéder du conseil de préfecture à l'égard de cette commune, où il se passe des choses bien étranges depuis quelque temps, sous l'influence néfaste d'un député processionnaire, et où les plus fervents républicains sont lésés au profit des pires cléricaux.

« Comme de juste, on porta à la connaissance de nos adversaires politiques les motifs de notre protestation ; mais, à nous, on ne nous fit point connaître leur exposé, et, sans nous prévenir, on statua sur notre cas.

« Votre journal fait défiler toutes les communes énumérant les motifs circonstanciés des protestataires et donnant le résultat de chaque élection contestée. Pourquoi exclure la nôtre ?

« Voyant le numéro d'hier dévider la liste des communes sans mentionner la nôtre, l'on s'avisa de télégraphier au préfet, qui répondit, à notre grande stupéfaction, « qu'on a statué, arrêté 3 juin ». A huis clos alors ? et sans nous prévenir.

« Que faire ? En référer au conseil d'Etat ? Le gâchis actuel nous donne à réfléchir. Et pourtant, le déplacement d'une voix faisait élire un des nôtres, en lieu et place de son beau-frère, et les pressions éhontées exercées ici sont flagrantes.

« Veut-on, oui ou non, mettre notre commune hors la loi, pour la voir devenir un nouveau pays d'Andore ?
 « Qui en sabe ? (sic)
 « Pour les cinq socialistes élus,
 « C. ROLLAND. »

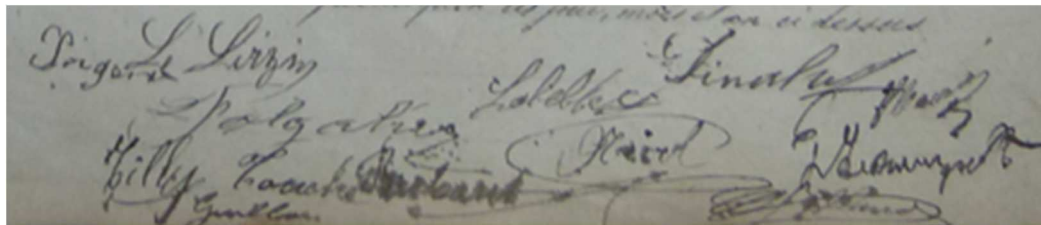
Nous nous permettrons de faire observer à l'honorable M. Rolland qu'il nous est impossible de le renseigner sur des délibérations qu'il reconnaît lui-même avoir été prises à huis clos.

Rolland déraile un peu en sous-entendant que la Principauté d'Andorre est hors la loi, mais qu'importe, il a planté sa banderille.

Péripéties que tout ça. Les Guerlesquinois, informés par ceux d'entre eux, rares, qui à l'époque lisaient la presse, se gaussaient des nouvelles... *charleries* nous ont raconté nos grands-pères en souriant quand ils s'en sont souvenus.

La vie se poursuit, les représentants de la commune se penchant sur des affaires plus sérieuses, celle par exemple concernant l'avenir des générations appelées à leur succéder.

Ainsi, le douze juillet de cette année 1904, le docteur Quéré fait approuver par son Conseil municipal, majorité et opposition réunies (et signatures emmêlées), *les plan, devis et cahier des charges dressés par M. Croissant, architecte, pour la construction d'une maison d'école de filles.*



L'école de filles, route de Plouigneau, peu de temps après sa construction

Autres préoccupations et souhaits d'époque, trois questions de *mobilités*, comme l'on dit maintenant, viennent à l'ordre du jour de la réunion du 27 novembre 1904 du Conseil municipal. Je vous laisse les découvrir à la lecture des extraits ci-dessous du compte rendu de la délibération.

En marge : *Session de novembre 1904*

L'an mil neuf cent quatre, le vingt sept Novembre, à neuf heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Guerlesquin s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Quéré François-Marie Maire.

Etaient présents : MM. Quéré Maire, Nicol, Tilly, Folgalvez, Le Barzic, Le Coant, Lahellec, Prigent, Le Roux, Guillou, Touche

Absents : MM. Bocher, Le Lirzin, Rolland, Dinahet et Bréban

.....

En marge : *Demande de chemin de fer*

Considérant que sur la proposition de Monsieur Connan, Maire de Plougras, Conseiller d'arrondissement, le Conseil d'arrondissement de Lannion a, dans sa séance d'Août émis un vœu en faveur d'une ligne ferrée entre Plouaret et Callac, passant par Plougras à deux kilomètres de Guerlesquin ; que dans la même séance, Monsieur Bellec Maire de Plestin-les-Grèves et Conseiller d'arrondissement a émis un autre vœu pour une ligne qui relierait Plestin à Plougras par la gare de Plounérin et la ville de Guerlesquin, que le Conseil municipal de Guerlesquin par des délibérations en date du 27 novembre 1898, 16 février 1902 et 12 mai 1903 a déjà demandé la mise à l'étude d'une ligne reliant Plestin-les-Grèves à Callac par la gare de Plounérin et Guerlesquin, tout près de Plougras, le Conseil, à l'unanimité, reproduit ses instances à celles du Conseil d'arrondissement de Lannion en faveur de ces deux lignes en question comme devant converger à Guerlesquin centre commercial important.

Même séance : *Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, considérant 1° Que par des délibérations en date du 21 mai 1897, 18 février 1900, 24 février 1901, 16 février 1902, 15 février 1903 et 9 août 1903, il a déjà demandé l'achèvement et la rectification du chemin de grande communication N°54 de Guerlesquin à Carhaix dans le tronçon compris entre Ty Guen et Bolazec et le nouveau pont de Kerret entre Plougras et Guerlesquin, et dans celui compris entre Poullaouen et Bolazec par le pont de Rospellem.*

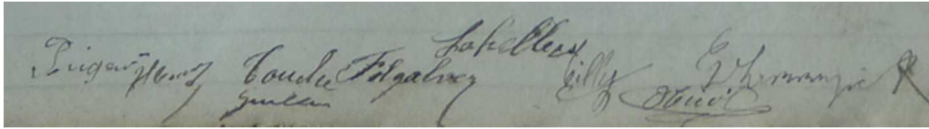
2° Que le Conseil général du Finistère dans sa séance d'avril 1903 a définitivement classé ce dernier tronçon, à l'unanimité décide de joindre ses instances à celles du Conseil municipal de Bolazec pour que l'Administration avise aux moyens de commencer les travaux dans le plus bref délai possible, et faire toute diligence pour arriver ensuite au classement de la partie située entre Bolazec et Guerlesquin.

Même séance : *Le Conseil considérant que dans les séances du*

29 novembre 1898, 18 février 1900, 24 février 1901 et 16 février 1902, il a déjà émis le vœu que le trajet du courrier se fasse directement entre la gare de Plounérin et Guerlesquin afin d'éviter les ennuis et les retards qui résultent du passage par le bourg de Plounérin pour les voyageurs prenant sa voiture, demande, à l'unanimité, pour ce courrier l'autorisation de faire directement le trajet de la gare de Plounérin à Guerlesquin, et celui de Guerlesquin à la gare de Plounérin.

Le courrier se chargerait de faire le service du bourg de Plounérin à la gare par une voiture spéciale.

Pour ces motifs, le Conseil, à l'unanimité, sollicite de l'Administration pour le courrier l'autorisation demandée.

A photograph of a document with several handwritten signatures in cursive script. The text is mostly illegible due to the handwriting, but some words like "L'Administration" and "Guerlesquin" are partially visible.

à suivre